

<p>Date de convocation :</p> <p>07/05/2025</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le treize mai deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Christophe MOULIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE) (4).

Absents : Corinne BEAL, Colette MORIN, Thierry SABOT (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Achat ténement foncier « école des sœurs ».

DCM 20250513-9

Monsieur Le Maire rappelle que le site historique de l'école des sœurs sis au 1 Rue de Saint-Régis est vacant et qu'il convient de se positionner sur le devenir de ce bâtiment. Ce site pourrait permettre au HPVc de transférer son pôle enfance dans la partie haute. La partie basse pourrait être dédiée au logement.

Monsieur Le Maire expose que plusieurs estimations financières ont été établies :

- Communauté de Communes et Commune de DUNIERES : avis des Domaines du 10 septembre 2024 :

Bâtiment du haut : 195 000 € avec une marge d'appréciation (+/-) de 10 %

Bâtiment du bas : 300 000 € avec une marge d'appréciation (+/-) de 10 %

- Vallons des Pins a fait estimer le bien par des agences immobilières :

Agence 1 : 500 000 €

Agence 2 : 350 000 €

Monsieur Le Maire indique que des négociations menées ont abouti à la proposition d'achat suivante :

AR Prefecture

043-214300873-20250513-DCM20250513_9-DE
 Reçu le 28/05/2025 **Accord pour un achat global du site à hauteur de 320 000 € (160 000 € HPVc ; 160 000 € Commune)**

- Accord pour la prise en charge de la réparation du mur de soutènement :

Vallon des Pins : 42 000 € HT

HPVc : 21 000 € HT

Commune : 21 000 € HT

- Portage de l'achat du tènement immobilier par l'EPF Auvergne pour rétrocessions :
 - Au HPVc de la partie haute au plus tôt ;
 - A la Commune de DUNIERES pour la partie basse dans un délai à préciser.

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 12 mai 2025, a émis un avis favorable à l'acquisition du site.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur le principe de cette acquisition foncière.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec une voix contre (Jean Paul GRANGE) :

- Approuve le principe que le HPVc et la Commune de DUNIERES procèdent à l'acquisition globale des parcelles suivantes :

Commune	Parcelles	Adresse/Lieudit	Superficie (m ²)	Nature réelle
DUNIERES	AK 552	1 rue de Saint-Régis La Caton	173	Bâtiment du bas avec chapelle
	AK 553		1 441	
	AK 554		24	
	AK 301		2 244	Bâtiment du haut
	AK 555		1 253	
TOTAL			5 135	

- Fixe le prix de 320 000 € pour l'ensemble ;
- Dit que cette acquisition globale fera l'objet de la répartition suivante :
 - Communauté de communes : 160 000 €
 - Commune de DUNIERES : 160 000 €
- Dit que le découpage précis du site entre les deux collectivités se fera dans un second temps ;
- Approuve le principe que le portage de cette acquisition foncière globale se fasse via l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Auvergne) après validation par leur Conseil d'Administration ;

Approuve le principe que la Commune de DUNIERES prenne en charge ¼ du coût de réalisation du mur de soutènement du site (1/2 Vallons des Pins ; ¼ HPVc)

043-214300873-20250513-DEM20250513_9-DE
Reçu le 28/05/2025

- Charge Monsieur Le Maire d'informer le HPVc, l'EPF Auvergne et Vallon des Pins, propriétaire du site de la présente délibération et de mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20250513-DCM20250513_9-DE
Reçu le 28/05/2025